

# Résumé de l'adresse de l'agent national du district de Beauvais (Oise) qui fait part de deux traits de civisme, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

## Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Résumé de l'adresse de l'agent national du district de Beauvais (Oise) qui fait part de deux traits de civisme, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 527;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24409\\_t1\\_0527\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24409_t1_0527_0000_1)

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 21

L'agent national du district de Beauvais, département de l'Oise, donne connoissance à la Convention de deux traits dignes d'être cités.

Le citoyen Lecatheu et son épouse viennent de consacrer 5000 liv., dont le revenu annuel servira à l'entretien de deux enfans dont les pères seroient morts en défendant la patrie; cette rente ne cessera qu'au moment de la remise des fonds, qui aura lieu lors de leur établissement par mariage.

[Applaudi].

Les officiers, sous-officiers et cavaliers des 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> régimens en station à Beauvais ont fait distribuer aux pauvres de cette commune la viande qui leur revenoit pour les journées des 25 et 26 de ce mois.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

## 22

Le greffier du tribunal criminel du Haut-Rhin annonce le don fait à la nation par le citoyen Fliegauf, de 100 liv. que lui accorde la loi du 5 septembre 1793, par forme de gratification, ayant dénoncé la veuve Vernier qui faisoit refus de recevoir en paiement la monnaie républicaine.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Colmar, 26 mess. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Pendant que de vils intriguants s'attachent à calomnier les habitans du Haut-Rhin, ceux-ci se contentent de leur répondre par la pratique des vertus républicaines. Je crois à cette occasion devoir faire connoître à la Convention nationale un fait dont je viens d'être témoin :

La veuve Vernier, de Mont-Libre, ci-devant Kayersberg, ayant refusé de la monnaie républicaine en payment de cerises qu'elle avait vendues à Jean-Baptiste Fliegauf de la même commune, ce citoyen la dénonça sur le champ à son comité de surveillance. Traduite au tribunal criminel à Colmar, elle fut, à la séance d'hier, condamnée à la peine portée par la loi du 1<sup>er</sup> aout 1793. Le tribunal accorda en outre à Fliegauf les 100 liv. de gratification que chaque dénonciateur est dans le cas d'obtenir conformément à la loi du 5 septembre suivant, mais Fliegauf déclara sur le champ à la séance publique qu'en dénonçant une infraction à la loi, il n'avoit fait que remplir son devoir de citoyen, et qu'il faisoit don de la gratification de 100 liv. au défenseur de la patrie qui entrera le premier dans Valenciennes.

Ce don fait trop d'honneur au citoyen peu for-

(1) P. V., XLII, 189. B<sup>in</sup>, 15 therm. et 16 therm. (suppl<sup>1</sup>); Mon., XXI, 326; J. Fr., n<sup>o</sup> 670; Rép., n<sup>o</sup> 219; Audit. nat., n<sup>o</sup> 671.

(2) P. V., XLII, 190. Mon., XXI, 326; J. Fr., n<sup>o</sup> 670.

(3) C 311, pl. 1233, p. 14.

tuné qui l'a fait pour que la destination ne soit pas fidèlement remplie. S. et F. »

QUELLAIN

## 23

La société populaire de Roulet, district d'Angoulême (1), félicite la Convention d'avoir déjoué les complots horribles qu'on tramait contre la liberté : elle offre son temps, ses bras et son sang pour exterminer les scélérats qui autour de vous conspirent contre vos personnes, et cherchent à déranger vos travaux. Elle envoie au dépôt de la commission militaire des habillemens 246 chemises pour être divisées entre les volontaires qui en ont le plus de besoin, et y joint 30 autres chemises propres à faire de la charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

## 24

L'administration du district de Corbigny, département de la Nièvre, annonce qu'un bien d'émigré estimé 23,243 liv. vient d'être vendu 154,570 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 25

La société populaire de Loury, département du Loiret, adresse à la Convention l'esquisse de la fête qui a été célébrée dans sa commune le 20 prairial, lui exprime sa joie sur nos succès maritimes et son indignation contre les assassins qui osent menacer la représentation nationale, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction (4).

## 26

Les citoyens composant la société populaire de Moncassin et Belloc, district de Mirande (5), témoignent leur indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre. Ils félicitent la Convention du décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, et demandent que le château de leur ci-devant seigneur soit démoli au profit de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (6).

(1) Charente.

(2) P. V., XLII, 190.

(3) P. V., XLII, 190. B<sup>in</sup>, 15 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>).

(4) P. V., XLII, 190.

(5) Gers.

(6) P. V., XLII, 191.